

Avis public

Évaluation et examen des impacts du projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert

Consultation publique - Le Comité d'évaluation, un organisme créé en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), et l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale invitent le public à consulter les directives préliminaires du projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert, à participer à des séances de consultation publique et à fournir des commentaires sur les sujets à inclure aux directives finales. Les directives indiquent aux promoteurs, Hydro-Québec et sa filiale, la Société d'énergie de la Baie James, la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact qu'ils doivent réaliser.

Une première séance de consultation publique sur les directives préliminaires se tiendra le 28 mai 2003 à la Salle Dom Polski, 1956, rue Frontenac, Montréal, tél. (514) 524-3116. Les heures sont de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 22h00. D'autres séances se tiendront également à Mistissini le 3 juin, à Waskaganish le 4 juin, à Chibougamau le 5 juin, à Nemaska le 10 juin et à Chisasibi le 11 juin 2003.

Afin de mieux planifier le déroulement des séances de consultation publique, nous apprécierions être avisés à l'avance de votre intention de présenter oralement vos commentaires sur les directives. Pour ce faire, vous êtes invités à composer le (418) 521-3933 poste 7255.

Le projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert est assujéti à deux processus d'évaluation et d'examen des impacts, soit celui du régime québécois de protection de l'environnement et du milieu social prévu à la CBJNQ et celui prévu à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Les directives préliminaires ainsi que des renseignements sur le projet et les processus d'évaluation et d'examen des impacts sont accessibles au public aux endroits et sur les sites Internet suivants :

Agence canadienne d'évaluation environnementale
200, boul. Sacré-Coeur
Édifice Fontaine, 13e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Téléphone : (819) 994-2342
Site Internet : www.acee-ceaa.gc.ca

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Bureau régional du Québec
1141, route de l'Église, Case postale 9514,
Ste-Foy (Québec) G1V 4B8
Téléphone : (418) 649-6444

Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Site Internet : www.menv.gouv.qc.ca

Bureaux des directions régionales du ministère de l'Environnement dans les villes de Montréal (514-873-3636), Québec (418-644-8844) et Rouyn-Noranda (819-763-3333) ainsi qu'à ceux de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) à Chibougamau (418-748-7701), Matagami (819-739-2111) et Radisson (819-638-6074).

Les commentaires écrits du public devront avoir été reçus au Secrétariat du COMEV ou à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, au plus tard le 8 juillet 2003, à l'une ou à l'autre des adresses suivantes :

Jean Crépault, gestionnaire de la commission
Agence canadienne d'évaluation environnementale
200, boul. Sacré-Coeur
Édifice Fontaine, 13e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Téléphone : (819) 953-2989
adresse électronique : jean.crepault@ceaa-acee.gc.ca

Secrétariat du Comité d'évaluation (COMEV)
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6e étage

Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
adresse électronique : comev@menv.gouv.qc.ca

D'autres renseignements sur le projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert sont disponibles sur le site Internet des promoteurs au www.hydroquebec.com/eastmain1a/fr